



Termes de référence

Mise en place d'un programme de renforcement de capacités des responsables de la collecte et exploitation des données sur les VFG au sein des IRC

Structure/organisation	Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées Fonds des nations unies pour la population Union Européenne
Objet de la consultation	Elaboration d'un état des lieux et mise en place d'un programme de renforcement de capacités des responsables de la collecte et exploitation des données sur les VFG au sein des IRC
Durée de la mission	Septembre 2023 – Décembre 2023
Contexte	<p>La Tunisie s'est engagée depuis son indépendance sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des avancées majeures notamment d'ordre législatif ont été ainsi réalisées en matière de droits de la femme et de lutte contre les violences fondées sur le genre.</p> <p>La coordination entre les différentes parties prenantes pour la mise en place d'un réseau national de services adaptés et coordonnés, représente un défi majeur pour la réussite du processus de la lutte contre les violences faites aux femmes. En effet et depuis la promulgation de la loi organique n°2017- 58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Tunisie a mis en place divers instruments pour la mise en application des prérogatives de cette loi.</p> <p>Ainsi, l'article 12 de la loi 58/2017 stipule que le ministère de la Femme a pour mission d'assurer la coordination avec les structures gouvernementales et les composantes de la société civile avec l'instauration de mécanismes de partenariat, d'appui et de coordination.</p> <p>Cette mission a été soutenue par la signature, d'une convention intersectorielle commune entre les Ministères de première ligne d'intervention le 15 janvier 2018, à savoir les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé, des Affaires Sociales et le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées. Dans son article 8, cette convention énonce la création de 24 instances régionales de coordination multisectorielle pour la lutte contre les violences faites aux femmes, et une instance de coordination au niveau national. Ces instances régionales sont composées de représentants des secteurs de première ligne d'intervention et des représentants du tissu associatif local actif en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre.</p> <p>Le mandat de l'Observatoire National pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes tel que prévu dans l'article 40 de la loi organique n° 2017-58 et précisé par le décret gouvernemental n°2020- 126, dans son article 3, est un mandat qui s'articule autour des huit missions dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détecter les cas de violence à l'égard des femmes, à la lumière des rapports et données collectés, tout en archivant ces cas ainsi que leurs répercussions dans une base de données créée à cet effet, • Assurer le suivi d'exécution des législations et des politiques, évaluer leur efficacité et efficience dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et publier des rapports à cet effet en proposant les réformes nécessaires, • Assurer la coopération et la coordination avec les organisations de la société civile, les instances constitutionnelles et les autres organismes publics concernés par le suivi et le contrôle du respect des droits de l'homme, en vue de développer et consolider le dispositif des droits et libertés. <p>De plus et depuis le 3 Novembre 2022, la Ministre de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des personnes âgées a chargé l'Observatoire National pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes de la tutelle des Instances Régionales de Coordination pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes afin de renforcer leurs interventions dans la mise en œuvre de</p>

	<p>loi 58 dans les différents gouvernorats de la République</p> <p>C'est dans le cadre de la continuité de ces efforts que l'Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la Population comptent mettre en place un programme de renforcement de capacités des responsables de la collecte et exploitation des données sur les VFG au sein des IRC. Ce travail s'insère dans le cadre du programme « EMNA : Pour une réponse intégrée aux VFG » financé par l'Union Européenne.</p> <p>Cette activité rentre aussi dans le cadre du projet de l'Observatoire de mise en place du « Système National de Collecte de données autour des violences et du programme de « Renforcement des interventions des instances régionales de coordination pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, dans la mise en œuvre des exigences de la loi fondamentale n° 58 de 2017".</p>
<p>Contexte spécifique</p>	<p>Avoir des informations précises sur le phénomène de violence à l'égard des femmes ne peut se faire de façon optimale que grâce à des données claires et probantes. La collecte de données est une composante capitale dans l'évaluation de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et plus précisément dans le suivi de la prise en charge des femmes victimes de violence. En effet, le CREDIF, avec l'appui de l'UNFPA et de l'UE, œuvre, depuis décembre 2015, à la concrétisation de la production d'indicateurs sur les violences faites aux femmes (VFF) à partir des registres administratifs. Les travaux, dans ce cadre, ont avancé de manière substantielle. En 2017, un premier rapport a été publié, détaillant les indicateurs à produire et les recommandations utiles pour la mise en œuvre d'une stratégie pour la production de ces indicateurs. A l'entame de 2020, un second rapport a été rédigé regroupant l'ensemble des informations collectées. En effet, il consignait, les résultats des ateliers sectoriels pour la construction de la stratégie, la liste revue, corrigée et complétée des indicateurs sur les VFF à produire à partir des registres administratifs, un état d'avancement de la mise en place de la stratégie ainsi qu'un ensemble de recommandations, spécifiques à chacun des secteurs concernés par l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violence. En 2022 et 2023 des ateliers au profit de l'ensemble des secteurs de première ligne ont eu lieu, pour le renforcement des capacités, à travers la formation et la sensibilisation aux méthodes d'enregistrement des données sur les VFF dans les registres administratifs.</p> <p>Par ailleurs, les OSC ont également beaucoup travaillé sur la question. Ainsi, dans le cadre du projet d'appui à l'Observatoire, soutenu par l'AECID mené par l'Association Femme et Citoyenneté en partenariat avec Beity et CIDEAL. Une batterie minimale d'indicateurs a été conçu afin d'harmoniser la collecte des données et à terme permettre aux structures de prise en charge de la société civile de produire des rapports communs. C'est dans ce contexte également et dans le cadre du programme «EMNA» qu'un glossaire a été réalisé afin d'uniformiser les terminologies et qu'un état des lieux de la collecte des données des associations travaillant dans la prise en charge des FVV a fait l'objet d'une enquête de terrain en 2022.</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Il s'agit de la mise en place d'un programme d'initiation à la collecte de données à travers le rapport annuel généré par les IRC pour l'observatoire, par le biais du renforcement des connaissances, la mise à disposition d'outil et l'accompagnement pour l'application pratique.</p> <p>Il est prévu : la réalisation d'un état des lieux, le développement d'un module de formation et d'outils de collecte de données et la réalisation de formation.</p>
<p>Tâches et responsabilités de l'expert.e</p>	<p>Le.la consultant.e aura pour mission de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la note méthodologique de la mission • Réaliser des réunions de cadrage avec l'équipe de l'UNFPA et de l'observatoire • Réaliser un état des lieux de la collecte des données au sein des différents secteurs institutionnels et de la société civile afin de : <ul style="list-style-type: none"> - les outils et les procédures disponibles - Identifier les besoins actuels • Elaborer les outils de travail et le manuel de formation • Assurer la formation • Elaborer un projet d'une charte d'éthique relative à la collecte de données, la

	<p>protection et la diffusion des données, en concertation avec les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un rapport de mission incluant une évaluation
Période et conditions de la consultation	<p>24 jours de travail étalés entre septembre et Décembre 2023</p> <p>*Les honoraires seront déterminés selon la Grille des Consultants Nationaux des Nations Unies en Tunisie*</p>
Date prévue des livrables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remise de la note méthodologique détaillée (08 octobre 2023) 2. Remise de l'état des lieux relatif à la collecte de données (18 Octobre 2023) 3. Remise du module de formation (23 octobre 2023) 4. Réalisation de la formation (octobre-novembre 2023) 5. Remise de la charte d'éthique élaborée en concertation avec les participant.e.s (octobre-novembre 2023) 6. Rapport de synthèse de la mission intégrant une évaluation (17 Novembre 2023)
Lieu	Principalement sur le Grand Tunis.
Suivi/monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • La supervision et la validation du travail seront assurées par les équipes de l'Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et de l'UNFPA. • Le/la soumissionnaire est tenu.e à une obligation de confidentialité, il/elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable. • Le/la soumissionnaire ne peut en aucun cas utiliser les résultats du rapport ni en cours ni après la mission de consultation sans accord préalable.
Qualifications et expérience :	<ul style="list-style-type: none"> •Diplôme universitaire (bac + 5) en statistiques ou autres disciplines connexes •Une large expérience en matière de formation et animation d'ateliers •Une expérience prouvée en relation avec le genre et les violences fondées sur le genre •Une expérience prouvée en matière de collecte de données •Une connaissance de la mission et du fonctionnement des Instances Régionales de Coordinations est un atout. •Avoir une maîtrise parfaite du français et de l'arabe.
Soumission de candidature	<p>Le dossier de candidature doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un CV actualisé • Une note méthodologique précisant la démarche à adopter pour la réalisation de cette mission <p>Date limite d'envoi des candidatures : Lundi 25 septembre 2023 à 23 :59</p> <p>Veuillez transmettre votre demande à l'adresse suivante : tunisia.office@unfpa.org et en cc bouali@unfpa.org avec pour objet « Candidature – CDD IRC - Votre nom et prénom ».</p> <p>*seul.e.s les candidat.e.s retenu.e.s lors de la première sélection seront contacté.e.s*</p>